

# FORÊT : RESPECTER CE BIEN COMMUN ET CEUX QUI Y TRAVAILLENT

Les livrets thématiques  
de l'Avenir en commun



édition 2022

42




forêt



L'UNION POPULAIRE



## SOMMAIRE :

	<b>Notre constat : la forêt est en danger</b> .....	<b>2</b>
	<b>Notre projet : une forêt multifonctionnelle, respectée et créatrice d'emplois</b> .....	<b>5</b>
	<b>Nos propositions : la planification forestière</b> .....	<b>8</b>
	<b>1. Respecter l'écosystème</b> .....	<b>9</b>
	<b>2. Relocaliser l'activité forestière</b> .....	<b>13</b>
	<b>3. L'État moteur de la politique forestière</b> .....	<b>15</b>

---

*Marie-Anne Guillemain, dirigeante d'association écologiste, Hendrik Davi, directeur de recherche en écologie forestière, et Alain Roques, directeur de recherche en écologie des insectes forestiers.*

*Il complète l'Avenir en commun (édition Le Seuil, 2021, 3 €), le programme pour l'Union populaire et son candidat Jean-Luc Mélenchon.*



# **NOTRE CONSTAT : LA FORÊT EST EN DANGER**

---

***La France est une grande nation forestière. Avec 25,2 millions d'hectares, nous sommes parmi les 25 pays les plus forestiers au monde en superficie et le deuxième massif de l'Union européenne, derrière la Suède.***

Les forêts françaises sont surtout présentes dans l'Hexagone, où 17 millions d'hectares recouvrent près du tiers du territoire, et en Guyane, avec 8 millions d'hectares. Il y a également 98 000 hectares de forêt à la Réunion, 72 000 hectares en Guadeloupe, 52 000 hectares en Martinique, 14 000 hectares à Mayotte. Notre pays doit donc jouer un rôle important dans le devenir des forêts de la planète et a une responsabilité immédiate, parce que les forêts sont en danger.

Depuis plus de trente ans, des scientifiques du monde entier, des forestier-es, des lanceur-ses d'alerte et des collectifs citoyens alertent sur la rupture des équilibres naturels que l'humanité a provoquée par la prédation démesurée qu'elle exerce sur les ressources de notre planète. La biodiversité s'effondre, nos activités libèrent plus de carbone dans l'atmosphère que ce que la nature, à commencer par les océans et les forêts, ne peut en absorber.

De rapport en rapport, de COP en COP, les conséquences de l'inaction des gouvernants sont à présent visibles. Des forêts brûlent, dépérissent, sont victimes de ravageurs, insectes et pathogènes, dont la prolifération est favorisée par le réchauffement ou introduite par la mondialisation. L'Institut national de l'information géographique et forestière a estimé à 104 millions de mètres cubes le volume d'arbres morts sur pied entre 2015 et 2019, soit une augmentation de 30 % notamment dues aux sécheresses extrêmes !

***Nous émettons toujours plus de carbone, ce qui aggrave le réchauffement et menace la santé des forêts et donc leur capacité à atténuer le changement climatique. Sortir de ce cycle infernal est une urgence absolue.***

Pourtant, la France est loin d'avoir pris en compte cette urgence : la forêt française continue d'être considérée d'abord comme une ressource pour l'industrie du bois, comme si ces écosystèmes qui abritent l'essentiel de la biodiversité terrestre, stockent et filtrent l'eau, captent du carbone, pouvaient être réduits à des mètres cubes de bois.

***Cette vision étriquée a conduit à orienter la forêt vers une industrialisation à marche forcée, dont « le temps court » fait de considérables ravages*** : on est ainsi passé de la sylviculture à une ligniculture capitaliste, c'est-à-dire à une culture des arbres intensive dans une logique court-termiste qui épuise les sols, comme dans les champs de blé ou

de maïs soumis à une agriculture productiviste. Au lieu de garantir la survie des forêts, on les remplace par des usines à bois où se succèdent à une cadence en accélération constante des plantations industrielles et des coupes rases. Nous commençons à en voir les conséquences : les récoltes de bois sont passées de 42,4 millions de mètres cubes par an de 2005 à 2013, à 50,1 entre 2011 et 2019.

Dans le plan de relance d'Emmanuel Macron et son gouvernement, les 200 millions d'euros qui ont été alloués sans aucune conditionnalité à la filière forêt bois ouvrent la voie à des financements massifs de plantations et de coupes rases, désastreuses pour les écosystèmes.

**Le productivisme accéléré est en outre économiquement inefficace. Le secteur forestier français a perdu des entreprises par milliers et des emplois par dizaines de milliers :** en 50 ans, on est passé de 15 000 à moins de 1 500 scieries. Il en disparaît encore plusieurs dizaines par an et la part du secteur forêt-bois-papier-ameublement dans les emplois à temps plein français a été divisée par deux en 20 ans.

Même l'industrie du bois en pâtit, puisque les exportations massives de bois brut assèchent l'approvisionnement de nos scieries. Alors que le prix des matières premières connaît une envolée sur les marchés, le déficit commercial de la France dans ce secteur atteint des records (7 milliards d'euros en 2020), bien que les subventions affluent pour favoriser la marchandisation de la forêt et que la fiscalité de la propriété forestière soit particulièrement avantageuse.

Pendant ce temps, le service public indispensable pour faire face au défi écologique est démantelé. **L'Office national des forêts (ONF) a perdu presque la moitié de ses effectifs, notamment de fonctionnaires, ces 35 dernières années.** Dans une privatisation rampante, l'ONF a vu ses missions de service public sacrifiées au profit de logiques de rentabilité. Son budget actuel ne lui permet pas d'assurer efficacement ses missions régaliennes, telles que la surveillance du territoire et du foncier, la protection de la biodiversité, l'accueil du public ou la police de la nature. Les conséquences humaines sont désastreuses : 54 agent·es de l'ONF se sont suicidé·es depuis 2005.

II

**NOTRE PROJET : UNE FORÊT  
MULTIFONCTIONNELLE,  
RESPECTÉE ET CRÉATRICE  
D'EMPLOIS**

---

**Face aux logiques marchandes qui détruisent le climat, les écosystèmes, les ressources, les emplois et, parfois, les vies humaines, nous ferons de la forêt un lieu, à la fois :**

- **De reconquête du temps long.** Parce que nous en dépendons collectivement, la forêt française ne sera pas considérée comme une simple source d’approvisionnement à court terme de l’industrie du bois, mais comme un bien commun dont nous devons assurer la bonne santé pour les générations futures.
- **De respect de l’écosystème.** La forêt est le lieu de vie de multiples organismes vivants que nous devons protéger. Nous généraliserons le couvert continu, préserverons les forêts anciennes, favoriserons le développement d’espaces forestiers aux essences multiples qui permettent à la fois le maintien d’écosystèmes complexes et une meilleure protection contre les maladies, les aléas climatiques (tempêtes, canicules, sécheresses) et les incendies. De plus, la forêt, parce qu’elle agit comme un poumon pour notre pays et stocke le CO<sub>2</sub> que nous rejetons en trop grande quantité, sera au cœur de la règle verte. Pour toutes ces raisons, nous laisserons au niveau national 25 % de la surface de la forêt française en libre évolution.  
Les êtres humains qui vivent en forêt sont des acteurs de ces écosystèmes. Qu’ils appartiennent aux peuples autochtones des Outre-mer ou qu’ils résident dans un espace rural forestier métropolitain, ils sont directement impactés par la gestion forestière et doivent être associés à son élaboration.
- **De relocalisation et de diversification de l’activité.** Il est en effet inconcevable que la France exporte du bois brut en grumes (tronc abattu, débarrassé de la souche et des branches) et importe des produits transformés à forte valeur ajoutée. Nous devons produire en France ce dont nous avons besoin : le bois, dont nous hiérarchiserons les usages au mieux-disant écologique, mais aussi tous les produits issus de la forêt qui peuvent nous aider à réduire notre dépendance au pétrole et à la chimie de synthèse. Il s’agit de retrouver notre indépendance et d’opérer la bifurcation écologique
- **De créations massives d’emplois.** La relocalisation de l’activité permettra de créer dans la filière forêt des dizaines de milliers d’emplois. Il s’agira de reconstituer nos capacités productives : sciage (avec la valorisation des produits demandés en aval par la filière), menuiserie (meubles, charpentes), fabrication de panneaux, d’isolants, de produits issus des résines naturelles, de produits pharmaceutiques, alimentaires, etc. Nous favoriserons l’adaptation des technologies aux évolutions du marché de la construction bois, matière première renouvelable à l’échelle humaine.
- **D’un réinvestissement de l’État piloté par un véritable secrétariat d’État dédié à la forêt.** La marche à la privatisation de l’ONF sera stoppée et l’ensemble de ses missions restaurées. Le budget de l’ONF sera augmenté dans le cadre de la planification écologique, et les emplois nécessaires de fonctionnaires recréés à tous





les niveaux afin d'en finir avec la situation de sous-effectif des technicien-nes et ingénieur-es de terrain et de manque de moyens qui pousse des agent-es au suicide.

- **Nous augmenterons également la surface gérée par l'ONF**, qui n'est actuellement que de 25 % de la surface totale, mais produit 40 % de l'ensemble de la récolte de bois. La recherche forestière publique (INRAE, CNRS, IRD) sera aussi confortée en moyens humains et financiers en vue d'augmenter significativement les connaissances nécessaires à la définition de cette politique forestière (choix des essences adaptées aux évolutions climatiques, prédiction des feux de forêts et autres aléas biotiques, fonctionnement et rôle de la biodiversité, etc.).



# **NOS PROPOSITIONS : LA PLANIFICATION FORESTIÈRE**

---

# 1. RESPECTER L'ÉCOSYSTÈME

## La bifurcation écologique de la sylviculture

---

- Généraliser par la réglementation une sylviculture qui préserve un couvert continu et favorise la régénération naturelle des forêts
- **Abandonner la pratique des « coupes rases »** qui consiste à raser entièrement un espace forestier, afin d'en vendre le bois, sauf en cas d'impasse sanitaire, parce qu'elle conduit à libérer du carbone dans l'atmosphère (d'autant plus lorsque les sols, qui en contiennent près de la moitié, sont labourés), détruit l'écosystème et fragilise les terres mises à nu en les exposant au ruissellement et aux canicules
- **Soumettre systématiquement à des études d'impact l'introduction de nouvelles essences** pour leur capacité à résister aux conséquences du réchauffement climatique afin d'éviter que des espèces exotiques envahissantes ne se développent au détriment des essences autochtones et de la biodiversité
- **Réglementer le ramassage des branches et des souches**, afin de permettre aux sols de se reconstituer grâce aux minéraux contenus dans ces bois « morts », dont la décomposition lente garantit la fertilité des sols forestiers et est indispensable à la biodiversité par les multiples espèces qui y vivent et y trouvent leur subsistance
- **Encourager le développement de forêts diversifiées par des essences multiples et des arbres d'âges variés**, grâce à la réorientation des aides publiques. Les monocultures, notamment de résineux, ont en effet connu ces dernières années une extension rapide. Cette approche industrielle n'avantage qu'une industrie à la recherche du plus grand profit financier à court terme, en raison des dépenses qu'elle évite par l'ultramécanisation et le peu d'emplois qu'elle génère. Cette gestion industrielle ne permet pas de résoudre les problèmes auxquels la forêt fait face : acidification des sols, appauvrissement de l'écosystème, sensibilité plus grande aux maladies et aux insectes ravageurs, augmentation des risques d'incendies, résistance moindre aux aléas climatiques. Comme l'agriculture industrielle, elle a en outre montré ses limites : il est désormais établi qu'une sylviculture plus écologique est plus à même de préserver la multiplicité des services rendus par la forêt qu'une sylviculture industrielle
- **Procéder à un rééquilibrage de la représentation citoyenne dans les instances décisionnaires locales** qui orientent la gestion de la forêt pour faire évoluer les pratiques sylvicoles, y compris pour la gestion de la faune sauvage, pour que les décisions soient prises indépendamment d'intérêts financiers



© J. Pléno

- **Mettre fin aux conflits d'intérêt en forêt privée** en séparant les fonctions de conseil en gestion forestière des fonctions de négoce de bois, de fournisseurs de plants et des fournisseurs de travaux sylvicoles

## La fin des « grands projets inutiles »

---

Le bois est une source de chauffage mais, abandonné aux logiques productivistes aveugles, son usage est néfaste et peu efficace. Il ne peut être considéré comme une énergie renouvelable de la même manière que le vent ou le soleil, puisque son renouvellement nécessite des dizaines d'années. Ainsi, nous ne ferons pas feu de tout bois ! C'est pourquoi nous proposons de :

- Encadrer l'usage du bois dans la production d'énergie et favoriser son usage durable dans la construction
- Stopper les projets de fabrication de carburant synthétique à partir du bois, hors de toute logique durable : bilan énergétique calamiteux, centrale polluante, consommation excessive de la ressource locale
- **Interdire les importations de bois à des fins industrielles**, notamment pour le bois énergie
- Reconvertir les infrastructures déjà existantes conçues dans le cadre d'un modèle nécessitant des importations ou une exploitation des forêts incompatible avec la planification écologique, en gardant l'ensemble du personnel, qui sera associé au processus

- **Encadrer la production de granulés et plaquettes destinés au chauffage** par la priorité aux circuits courts et l'orientation des produits forestiers vers la plus grande valeur ajoutée écologique

## Un lieu ouvert et éducatif

Nous voulons que la forêt soit un espace ouvert, éducatif, lieu de loisirs, de sport, de promenades :

- **Favoriser la mise œuvre de classes vertes et de sorties pédagogiques en forêt** pour les écolier-es et les collégien-nes
- Sensibiliser les usager-es au respect de l'environnement particulier qu'est la forêt, en liaison étroite avec les agent-es de l'ONF
- Réglementer la chasse pour un accès à la forêt sans danger

## Préserver le rôle protecteur de la forêt

La forêt a des fonctions essentielles pour l'ensemble de l'environnement : purification de l'air et de l'eau, stockage du CO<sub>2</sub>, préservation des biotopes, etc. En aucun cas des intérêts privés ne doivent menacer ces fonctions vitales. **La règle verte, inscrite dans la Constitution, sera l'assurance de cette protection.**

Toute forêt, qu'elle soit publique ou privée, devra bénéficier d'une gestion multifonctionnelle pour optimiser :

- Sa fonction environnementale : protection du climat, de la biodiversité et des sols
- Sa fonction de protection contre les risques naturels : régime des eaux et crues torrentielles, glissements de terrain, chute de blocs, avalanches, érosion, progression des dunes littorales, etc.
- Sa fonction sociale : protection de la ressource en eau potable et des paysages quel que soit le statut de propriété, accueil du public et sensibilisation à la protection de l'environnement pour les forêts publiques

La fonction économique sera définie par des objectifs (essences, modes de traitement, critères d'exploitabilité...) compatibles avec l'optimisation des fonctions environnementales, sociales et de protection contre les risques naturels.

Les agent-es de l'ONF garantiront les missions de restauration des terrains de montagne et du littoral, permettant ainsi de limiter les départs d'avalanches, d'éboulements, de glissements de terrain, de recul des dunes, et ceci, en totale indépendance d'éventuelles recherches de rentabilité.

La fiscalité forestière sera réformée : imaginée à l'origine pour favoriser le rôle de production de bois de la forêt, elle devra tenir compte de la multifonctionnalité des forêts en intégrant des critères associés à la préservation de la biodiversité, de la ressource en eau, au stockage de carbone, à la question des litières au sol ou à la dépollution atmosphérique.

Enfin, nous accroîtrons la coopération internationale afin de lutter contre les pratiques illégales qui détruisent les forêts (trafic de bois, orpaillage et mines). C'est un enjeu central notamment pour la protection de la forêt amazonienne en Guyane.

## 2. RELOCALISER L'ACTIVITÉ FORESTIÈRE

### Appliquer un protectionnisme forestier

Un chêne sur quatre exploités en France est exporté non transformé. Parmi ceux qui sont exportés, un sur trois part en Chine. Un protectionnisme forestier est nécessaire :

- **Introduire des mesures de protection afin de limiter les importations de produits transformés à l'étranger**
- Assurer une traçabilité complète des importations afin de bannir de la commande publique celles liées à la déforestation et contraindre les entreprises à exclure ces produits de leurs approvisionnements
- Rompre avec les accords commerciaux participant de l'augmentation de la déforestation importée.

Cela permettra aux sylviculteur-ices de vendre leur bois sur le territoire, là où la matière première fait souvent cruellement défaut. Ces principes viseront à favoriser la relocalisation de l'activité. Depuis la crise de 2008, la filière bois française souffre de la baisse de la construction. C'est pourquoi nous proposons de :

- **Soutenir la filière bois française par la commande publique**, en favorisant les circuits courts et la construction en bois et autres produits finis issus des forêts françaises
- **Privilégier l'acquisition de produits issus de la forêt transformés sur le territoire national** par les administrations publiques

### Une filière forestière intégrée

- **Inciter à la gestion collective par la création de coopératives de petit-es producteur-ices** : la forêt française est extrêmement morcelée, provoquant une mauvaise exploitation des espaces, voire leur abandon par des propriétaires de petites parcelles qui ne sont pas en capacité de les gérer
- Proposer un mécanisme fiscal incitatif pour les regroupements de parcelles forestières privées quand leur petite taille ne permet pas une gestion efficace
- Améliorer les conditions de travail des forestier-es par l'interdiction du travail détaché, l'augmentation des salaires des forestier-es et la préservation du droit à la retraite anticipée (l'espérance de vie des bûcheron-nes, payé-es à la tâche, est de 62,5 ans !)
- Intégrer dans les missions du pôle public bancaire le **financement des travaux forestiers, l'installation de petites entreprises de transformation en circuits courts**



**ainsi que la recherche forestière appliquée orientée vers une foresterie de qualité,**  
afin de faciliter l'accès au crédit

- Reconstruire tout le secteur de la transformation du bois avec l'objectif de rétablir un maillage de scieries de proximité sur tout le territoire à même de fournir des entreprises de deuxième transformation avec des essences diversifiées. La transformation d'essences aujourd'hui délaissées, comme le merisier, sera encouragée
- Favoriser les activités en lien avec la forêt qui permettent de remplacer des produits pétroliers et chimiques nocifs tout en valorisant l'exploitation forestière : objets et emballages en bois plutôt qu'en plastique, isolants en laines de bois et liège, colles et vernis de résines issues du gemmage, tanins extraits d'écorces, produits pour la pharmacie, la cosmétique, produits innovants comme les nanocelluloses, etc.
- Encourager les actions menées conjointement par des paysan-nes et forestier-es pour protéger les cultures de la faune forestière, prévenir les incendies tout en nourrissant des animaux d'élevage, produire du miel en protégeant les abeilles sauvages, etc.



# 3. L'ÉTAT MOTEUR DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE

## Accorder des moyens au service public de la gestion forestière

---

Les effectifs de l'ONF sont passés de 16 000 travailleur-ses en 1985 à moins de 8 400 en 2021. Nous augmenterons les moyens humains et financiers de l'Office national des forêts et stopperons sa privatisation pour lui permettre d'assurer ses missions, y compris d'accueil du public. **Le budget de l'ONF sera augmenté** afin de recruter le personnel technique de terrain nécessaire à une bonne gestion des forêts françaises, soit un doublement des effectifs. Le budget de l'ONF ne doit pas dépendre des ventes de bois.

Le passage d'un statut d'Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) à un Établissement public à caractère administratif (EPA) sera débattu. Cette transformation de l'ONF permettrait de décorrélérer totalement la gestion forestière du budget de l'ONF et promouvoir ainsi une gestion plus multifonctionnelle des forêts.

Afin de permettre ces acquisitions et soutenir des projets d'intérêt général, **l'investissement public sera mobilisé**. Il s'agira d'amener, en cinq ans, 100 000 hectares de forêts de la gestion privée à une gestion publique. Si on veut aussi une gestion respectueuse de l'environnement dans les propriétés privées, il faut doubler les moyens du Centre national de la propriété forestière pour atteindre 5 à 6 agent-es par département.

Nous renforcerons également les moyens humains et matériels de lutte contre les feux de forêt, aujourd'hui notoirement insuffisants face à un risque qui va s'accroître à mesure que le climat se réchauffe.

## Une formation ambitieuse, une connaissance partagée

---

- **Reconstituer et développer la formation professionnelle publique** pour répondre aux besoins urgents de la filière forestière, y compris dans les métiers de la transformation du bois et des autres ressources de la forêt
- Pleinement restaurer la formation technique des ingénieur-es forestier-es, largement affaiblie avec la réduction de trois à une année dans le cadre du cursus AgroParisTech
- Développer le BTSA (brevet de technicien supérieur agricole) Gestion forestière sur une approche multifonctionnelle et d'une construction des savoirs autour des sciences biologiques appliquées

- Allouer les moyens humains, techniques et financiers permettant aux centres de recherche et de formation bois/forêt d'assurer leurs missions en toute indépendance
- Créer des centres polytechniques professionnels de la forêt formant du CAP à la licence professionnelle en associant les lycées professionnels, les universités et les centres de recherche, pour assurer les qualifications à tous les niveaux requis pour la bifurcation écologique. Ces centres seront aussi ouverts à la formation continue, permettront la validation des acquis de l'expérience et le partage des connaissances avec les citoyen·nes et acteur·ices de la forêt

Nous avons besoin de plus de savoirs scientifiques concernant l'écologie forestière pour mieux éclairer les débats entre les citoyen·nes et les professionnel·les de la filière bois. Les différents acteurs du service public de la recherche forestière (universités, CNRS et INRAE) doivent travailler de concert sur les effets du changement climatique sur nos forêts et proposer des voies pour une adaptation qui préserve leur multifonctionnalité.

Les chercheur·ses doivent être indépendant·es de tous les lobbys, ce que garantit le statut de fonctionnaire et des financements pérennes. C'est aussi grâce à un meilleur partage de la connaissance, que les différents acteurs pourront mieux travailler ensemble.

## Créer un droit de préemption public \_\_\_\_\_

La forêt publique ne s'appuie pas sur une logique de rentabilité. **C'est pourquoi nous accroîtrons la surface gérée par l'ONF en favorisant, par un droit de préemption, l'acquisition de forêts privées par les collectivités publiques et la réquisition des parcelles abandonnées.** De plus, nous veillerons au strict respect du Code forestier en matière de gestion des forêts publiques et étudierons sa refonte globale.



**L'Avenir en commun** est le programme de Jean-Luc Mélenchon pour l'élection présidentielle de 2022. Il est le fruit d'un long processus d'élaboration qui implique des centaines de personnes et d'organisations syndicales, associatives et politiques.

Les **Livrets de l'Avenir en commun** sont des documents complémentaires et permettent d'aller plus loin dans le détail des propositions.

Ainsi, ils intègrent le fruit de réflexions nouvelles ou approfondies sur une quarantaine d'enjeux : de la planification écologique à l'espace en passant par le plein emploi et la condition animale.

Les livrets sont élaborés de manière collective, au sein de l'espace programme de la campagne coordonné par Clémence Guetté et Hadrien Toucel, grâce au travail des groupes thématiques ouverts à toutes celles et ceux qui souhaitent les rejoindre.

**L'Avenir en commun, le programme**, est vendu en librairie au prix de 3 euros (Éditions du Seuil) ou sur le site [www.melenchon2022.fr/programme](http://www.melenchon2022.fr/programme)

*Les livrets sont mis en ligne au fur et à mesure de leur publication sur le site [www.melenchon2022.fr](http://www.melenchon2022.fr) et existent en version imprimée sur commande.*

*Vous pouvez aussi scanner ce QR Code pour un accès rapide à des fiches « résumé » du programme :*



Pour suivre Jean-Luc Mélenchon dans cette campagne, nous vous conseillons aussi son blog : [www.melenchon.fr](http://www.melenchon.fr)

